6 DÉCEMBRE 2007

SERVICE CIVIOUE

À la lecture de la déclaration faite par le secrétaire d'État aux Sports Bernard Laporte sur le service civique, nous souhaitons réaffirmer nos principes sur ce que devrait être un service civique, dont nous savons pour l'expérimenter combien il peut favoriser la citoyenneté des jeunes.

Nous approuvons le choix de la dénomination service « civique » et non « civil ». La priorité consiste bien à « raffermir la citoyenneté », à offrir un outil de participation civique aux jeunes qui, massivement, font part de leur désir d'action solidaire.

Mais dès lors, plusieurs résolutions s'imposent :

- > Les missions proposées aux jeunes doivent être conçues avec la plus grande exigence. Elles doivent donner à chacun le sentiment d'être utile et de mieux comprendre le monde en contribuant à le transformer. Des missions d'une durée de 100 heures ne sauraient répondre à cet objectif. Comment les associations pourraient-elles, dans un laps de temps aussi court, impliquer réellement les jeunes dans leurs projets et leur confier des activités épanouissantes, qui renforcent leur conscience d'être acteurs de la société et leur désir d'agir pour le vivre ensemble ? Le risque est grand de ne leur voir attribuer que des tâches peu gratifiantes et répétitives, et de transformer ainsi le service civique en corvée.
- > S'il s'agit de favoriser la participation civique des jeunes, mieux vaut convaincre que contraindre. L'obligation seule est une pauvre manière, improductive. Face au piège du paternalisme caporalisant, il convient plutôt d'encourager le désir d'action des jeunes, et de miser sur la montée en puissance d'un dispositif basé sur le volontariat. Certains répondront que le service civil volontaire, qui existe aujourd'hui, s'avère décevant puisqu'il ne touche qu'un nombre restreint de jeunes. Mais comment pourrait il en être autrement quand ce dispositif reste inconnu du plus grand nombre ? Avant d'en dresser un bilan négatif, misons réellement dessus et entreprenons une campagne nationale d'envergure pour le faire découvrir!
- > Ce dispositif se doit d'être exemplaire en matière d'égalité sociale. C'est, à notre sens, tout l'objectif de l'indemnité aujourd'hui accordée aux jeunes qui effectuent un service civil volontaire. Ni salaire, ni récompense, ces 640 euros mensuels permettent de lever les freins matériels qui pourraient faire obstacle à l'engagement. Ainsi, tous les jeunes, quelles que soient leurs origines sociales et les moyens dont ils disposent, peuvent choisir de s'investir pendant quelques mois dans un projet collectif d'intérêt général. L'idée de récompenser cet investissement par « un certain nombre de facilités fiscales » nous semble, par contre, pour le moins incongrue : de telles mesures ne concerneront que les enfants dont les familles paient des impôts et seront donc source d'inégalité et d'injustice.

Concevoir le service civique comme universel en le proposant à tous et en donnant à chacun les moyens de s'y investir est une bonne idée. Mais l'imposer sans le rendre intéressant serait le pire des contresens. Si la France parie sur sa jeunesse, elle ne lui infligera pas 100 heures de travaux d'intérêt général.

CONTACT PRESSE

Mélanie Gratacos

01 42 22 15 15

mgratacos@animafac.net

14 FÉVRIER 2008

UN STAGE N'EST PAS UN SERVICE CIVIQUE!

La mission d'engagement civique, proposée hier par le secrétaire d'État aux Sports Bernard Laporte, ne saurait être assimilée à un service civique.

D'abord parce que leurs objectifs diffèrent :

Le dispositif présenté par Bernard Laporte sera validé par Sciences-Po Paris comme un « stage de terrain ». Son objectif est donc avant tout l'acquisition de compétences, dans une visée de formation professionnelle. Ce qui est en soi tout à fait louable et envisageable, la participation à des activités associatives au sein du monde sportif pouvant représenter une voie de découverte de la vie professionnelle, de mise en pratique et d'acquisition de compétences valant bien l'immersion dans une entreprise. Mais attention à la confusion des genres! L'objectif du service civique est tout autre : il vise avant tout à encourager la participation civique des jeunes. Ceux qui s'y engagent choisissent de consacrer une période de leur vie à un projet d'intérêt général : on est donc dans le registre de l'engagement, de la citoyenneté, ce qui n'est évidemment plus le cas si le but premier devient l'acquisition d'un diplôme.

Ensuite parce qu'une mission de 100 heures ne permet pas de répondre aux objectifs du service civique :

Les missions proposées aux jeunes dans le cadre d'un service civique doivent être conçues avec la plus grande exigence. Elles doivent donner à chacun le sentiment d'être utile et de mieux comprendre le monde en contribuant à le transformer. Pour y parvenir, les associations doivent pouvoir associer pleinement les jeunes à leurs projets et échanger avec eux sur l'importance d'être acteurs de la société et d'agir pour le vivre ensemble ; ce qui n'est pas possible dans un laps de temps aussi court. Une mission de 100 heures aura donc un impact beaucoup plus réduit sur les jeunes qu'une véritable « étape citoyenne » de plusieurs mois.

S'il est tout à fait pertinent de considérer les associations comme des lieux de stages, il ne faut en aucun cas faire d'amalgame entre un stage et un service civique. Le service civique constitue une forme particulière d'engagement. L'engagement ne s'évalue pas et ne se récompense pas : il s'encourage.

CONTACT PRESSE
Mélanie Gratacos
01 42 22 15 15
mgratacos@animafac.net